

Cordiale bienvenue au **Club des 100**

Pascal Broulis,
Chef du Département des finances et des
relations extérieures (DFIRE)
Président de la Conférence des gouvernements
cantonaux (CdC)

CGN, Le Lausanne, 2 septembre 2013

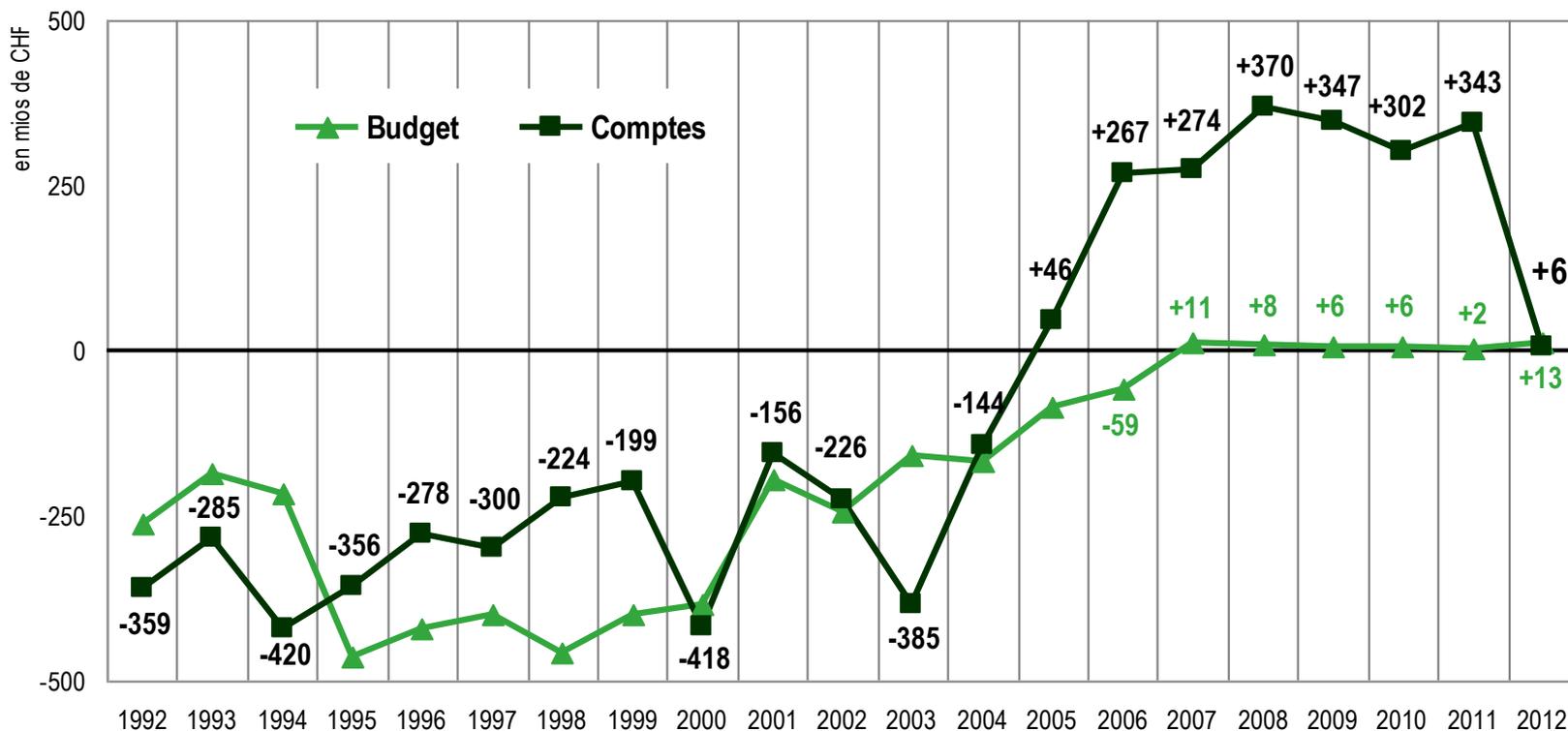
Club des 100

1.	Accueil et bienvenue	Pascal Broulis Chef du Département des finances et des relations extérieures Luc-Antoine Baehni Directeur général de la CGN	10mn
2.	Tours d'horizons finances et fiscalité	Pascal Broulis	20mn
3.	Commentaires sur quelques indicateurs économiques et fiscaux	Philippe Maillard Chef de l'Administration cantonale des impôts	15mn
	Discussion		5mn
4.	« 5 ans de crise, leçon et perspectives »	Jean-Pierre Danthine Vice-président de la Direction de la Banque nationale suisse (BNS)	30mn
	Discussion		5mn
5.	Conclusion	Pascal Broulis	3mn
6.	19h, cocktail dans un salon du <i>Lausanne</i>		

Le Canton de Vaud, résultats 2012

► La clôture du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus net (après amortissement) de 6 mios.

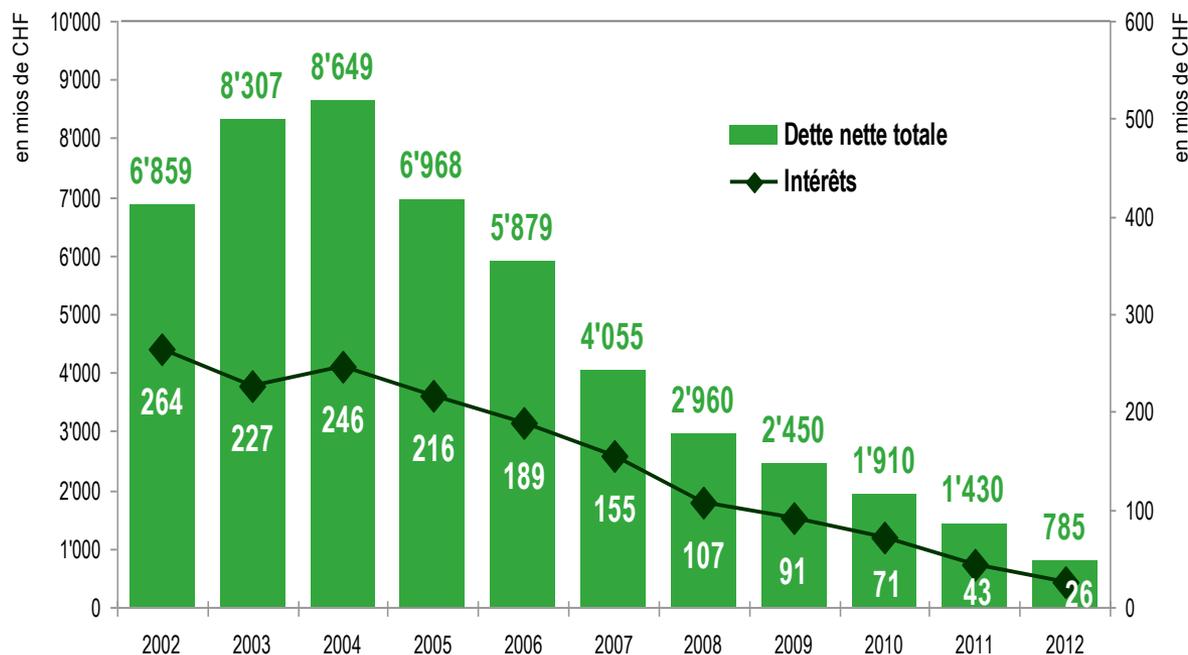
— Ce résultat est conforme à la prévision budgétaire 2012.



Dettes et intérêts comptes 2012

- ▶ Une huitième réduction consécutive de 645 mios ramène la dette nette à 785 mios;
 - car le financement de la CPEV n'impacte pas encore la trésorerie.

- ▶ La charge d'intérêts enregistre une nouvelle baisse de 17 mios:
 - en fonction de la réduction de la dette et d'un emprunt au taux 1%.



Exemples vaudois de modulation d'impôts

► **Modification, dès 2012 de l'impôt des sociétés**

- En 2009 l'impôt sur le bénéfice a été imputé sur l'impôt sur le capital. Les entreprises rentables ne paient dès lors plus d'impôt sur le capital mais il pèse sur les autres.
- L'impôt sur le capital a passé de 0,06% à 0,03% (taux cantonal effectif 0,043). Marginal, il subsiste, ce qui permettrait de le rehausser en cas de besoin.

► **Le coefficient cantonal a baissé d'un point en 2012.**

- La pression fiscale doit pouvoir être adaptée régulièrement à la situation des finances publiques.
- Une rediscussion annuelle permet ce réglage

► **En 2014 puis 2016 baisse du taux d'impôt des sociétés_(bénéfice)**

- 0,5 point, à chaque fois en compensation d'une hausse progressive des allocations familiales.

Evolution de la note Standard & Poor's

- ▶ **2004-2005: confirmation par S&P de la note «A»:**
 - «malgré les efforts pour maîtriser les coûts et réduire la dette».
- ▶ **2006: premier relèvement de «A» à «A+»:**
 - «nette amélioration budgétaire mais dette demeurant élevée».
- ▶ **2007: deuxième relèvement de «A+» à «AA-»:**
 - «amélioration constante du résultat et de la marge brute».
- ▶ **2008: troisième relèvement «AA-» à «AA», confirmé en 2009:**
 - «contrôle des coûts et dette modérée, mais engagements de retraite partiellement non financés».
- ▶ **2010: quatrième relèvement de «AA» à «AA+»:**
 - «performance supérieure aux attentes, désendettement continu».
- ▶ **2011: «AA+» à «AA+ perspective positive», confirmé en 2012:**
 - «solides performances financières et résilience de l'économie, mais engagements non couverts au titre de la CPEV».

Rating 2013

- ▶ **Attribution le 14 juin par S&P de la note «AAA» au canton:**
 - soit au niveau des Pays nordiques, de l'Allemagne, la Suisse, l'Angleterre, le Canada, l'Australie;
 - même rang que cantons Zurich, Bâle-Campagne, Argovie, Schwyz;
 - devant les cantons de Bâle-Ville, Grisons, Lucerne, St.Gall (AA+), ou les villes de Genève (AA-) et Lausanne (A+).

- ▶ **Éléments relevés par l'agence:**
 - «impact très positif de la gouvernance et de la gestion financières;
 - volonté forte de préserver les équilibres budgétaires;
 - stabilisation de la dette à un niveau très modéré (35% des revenus) malgré l'effort d'investissement;
 - capacité à conserver une situation de liquidités très positive;
 - le plan de prévoyance n'affecte plus négativement l'appréciation».

Les sujets qui nous attendent

- ▶ **Impôt à la dépense** (votation probable en 2015)
- ▶ **Convention avec la France (impôts de succession)**
- ▶ **Régimes particuliers des entreprises (Réforme III)**
- ▶ **Impôt fédéral sur les successions** (votation probable en 2015)
- ▶ **Imposition de la famille** (projet suspendu par la Confédération)
- ▶ **Réadaptation de la TVA**
 - Augmentation de 0,5% en 2015. Diminution de 0,4% en 2017.
- ▶ **Imposition écologique**
 - Vœux de supprimer l'IFD au profit de taxes « vertes »
 - Voire de supprimer la TVA pour ces taxes « vertes »

Convention avec la France (successions)

▶ Très déséquilibrée

- Elle impose des patrimoines entièrement suisses, sans aucun lien avec la France. Il suffit que l'héritier y réside.
- Elle s'écarte du principe de l'imposition exclusive par le pays de résidence du défunt tel que préconisé par la convention modèle de l'OCDE. Dans ce cas, la France n'applique donc pas une norme OCDE, alors qu'elle exige par ailleurs de la Suisse le respect de ces mêmes normes en matière d'échanges d'informations et d'assistance administrative. **C'est les stigmates du double langage !**
- Elle est contraire à nos valeurs (imposition des immeubles uniquement au lieu de situation; exonération des biens imposés par l'autre Etat)

▶ Opposition du Parlement

- Le Conseil national a adopté (19 juin) une motion (Germanier) visant à interdire à la Confédération de signer de tels accords

Les régimes particuliers des entreprises

- ▶ **Ces régimes sont contestés par l'Union européenne**

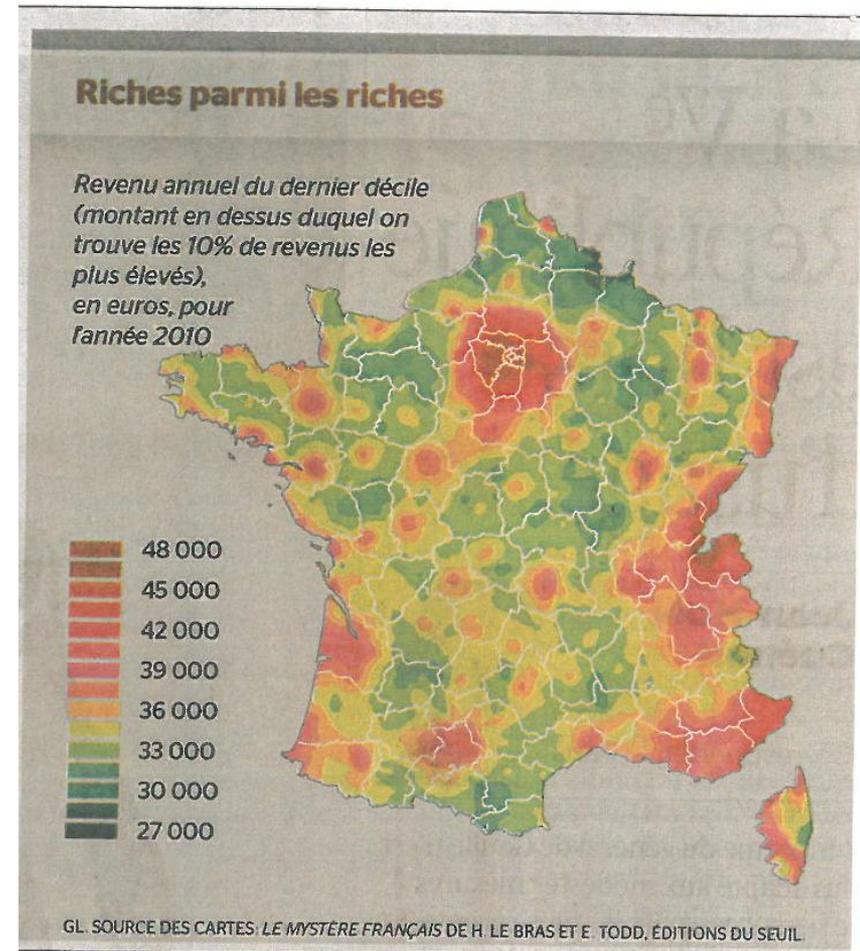
- ▶ **Le Conseil fédéral a défini 3 objectifs formalisés le 01.06.2012 dans le mandat concernant le dialogue avec l'UE sur les régimes fiscaux des entreprises**
 - conserver, voire **renforcer la compétitivité de la place économique** suisse en matière fiscale,

 - favoriser **l'acceptation à l'échelle internationale** du régime suisse d'imposition des entreprises

 - **préserver les recettes** fiscales dont la Confédération, les cantons et les communes ont besoin pour financer leurs activités.

La prospérité suisse déborde ses frontières

- ▶ **1,2 mio de ressortissants européens vivent en Suisse.**
- ▶ **265'000 Européens travaillent en Suisse avec un permis frontalier dont 137'000 français**
- ▶ **Les frontaliers perçoivent près de 20 mrds de salaires bruts (10 mrds pour les frontaliers français)**
- ▶ **La carte de la richesse française (ci-contre) montre l'impact de ces salaires.**



Régime des entreprises : les impôts prélevés en Suisse

▶ Impôts directs:

- Impôts sur le revenu et la fortune (personnes physiques)
- Impôts sur bénéfice et le capital (personnes morales)

▶ Impôts indirects:

- Impôts sur la consommation, sur la possession ou sur la dépense.

▶ Plus il y a d'impôts, plus c'est facile de moduler

- En se reposant presque uniquement sur les impôts de consommation, la Grèce s'est mise en danger
- Nombre de pays africains ne connaissent pas de réel système fiscal. Les ressources de l'Etat proviennent des matières premières (pétrole, mines, bois, cacao, etc.)

▶ En 2010*, le montant total des impôts et taxes des collectivités publiques s'élevait à 121,5 milliards de francs (2009: 120,3)

- Confédération: 57,9 milliards (57,1)
- Cantons: 39,4 milliards (38,8)
- Communes: 24,3 milliards (24,4)

Un choc économique et social destructeur

- ▶ **Abolition : risques de délocalisations massives**
- ▶ Une étude du CREA pour Genève met en évidence le **poids considérable** des statuts fiscaux dans l'économie genevoise, en précisant que ces données sont probablement **sous-évaluées**.
- ▶ Impacts directs :
 - près de **20'000 emplois ETP**
 - près de **4 milliards de valeur ajoutée**
 - plus de **1 milliard de recettes fiscales** (canton et communes)
 - Impacts totaux (directs, indirects, induits) :
 - environ **50'000 emplois ETP**
 - près de **10 milliards de francs de valeur ajoutée**
 - Il suffirait du départ de quelques acteurs majeurs pour infliger à Genève un **choc économique et social destructeur**

Adopter une approche globale

- ▶ **Les négociations avec l'UE ou l'OCDE n'ont de sens que si elles sont fondées sur la réciprocité des engagements**

- ▶ **Pour obtenir cette réciprocité**
 - **Élargir le principe de négociation des régimes spéciaux aux autres domaines de la fiscalité: Frontaliers, relations économiques avec l'UE (trafic Nord-Sud, aides directes au tourisme des régions de montagne, autres subventionnements)**
 - **Examiner la possibilité de contreparties par des compensations en faveur de pays de l'UE (aides financières aux nations en difficulté, éventuelle évolution de la politique de la BNS dans ce domaine)**
 - **Au plan technique, l'abolition pure et simple des statuts spéciaux impliquerait , en préalable, la même règle au sein de l'EU sur les pratiques dommageables !**
 - **Cette abolition n'est pas envisagée par la Confédération qui travaille au réaménagement des statuts fiscaux (régime des box, déduction fiscales spécifiques (intérêts notionnels), traitement des frais de recherche et développement, etc)**

Les arrangements européens

Etude PWC du 22 mars 2013 (*mandat de l'AVB*)

▶ Deux poids, deux mesures

- Extrême diversité des régimes fiscaux
- « L'Europe est un vivier d'idées audacieuses »

▶ Des taux très bas

- 11 pays au-dessous de 15% (dont Irlande, Portugal, Hongrie)
- 2 pays à taux légal 0 (Îles anglo-normandes et Île de Man)

▶ Des apparences trompeuses

- Dans les pays à taux élevés de très nombreuses particularités (« Box », déductions R&D, etc.)
- Le « Double Irish »: rapatriement des bénéfices sur une société irlandaise payant elle-même des royalties à une holding imposée dans une place offshore. Pour certaines multinationales, taux d'imposition des bénéfices abaissé à 2,4%

La Confédération réceptive

- ▶ **Dévoilée fin mai, l'esquisse de la réforme de la fiscalité des entreprises prévoit:**
 - De nouveaux instruments (pratiqués au moins par un pays de l'UE) dont les « box » de licences ou l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts.
 - La possibilité pour les cantons de baisser leurs taux (autonomie)
 - La possibilité de supprimer des charges fiscales
 - Une participation financière de la Confédération

- ▶ **Pour les Cantons, une bonne base de travail**
 - A explorer: une adaptation des pratiques comptables permettant par exemple de protéger les investissements ou la recherche

- ▶ **L'idée de comparaison fiscale fait son chemin à Berne**
 - Le National a adopté en juin 2013 par 141 oui, 47 non, une motion (Feller) pour une étude comparative des régimes fiscaux des personnes physiques et morales entre la Suisse et d'autres pays « attractifs ».

Réforme des entreprises, le calendrier

Au niveau fédéral, 2 organes de pilotage :

le Leitorgan (technique) le Steuerorgan (politique)

- ▶ **Fin août : fin de la consultation sur le rapport intermédiaire**
- ▶ **Septembre : information du Conseil fédéral et de la presse**
- ▶ **D'ici décembre : élaboration d'un rapport final sur le projet de Réforme III des entreprises**
- ▶ **Décembre : le Conseil fédéral devrait lancer la consultation sur le rapport auprès des cantons**
- ▶ **Avril 2014 : décision de principe du Conseil fédéral sur l'orientation générale et ouverture de la consultation générale sur les projets de loi.**

Club des 100

**Philippe Maillard,
Chef de
l'Administration cantonale des impôts (ACI)
et président de la
Conférence suisse des impôts (CSI)**

CGN, *Le Lausanne*, 2 septembre 2013